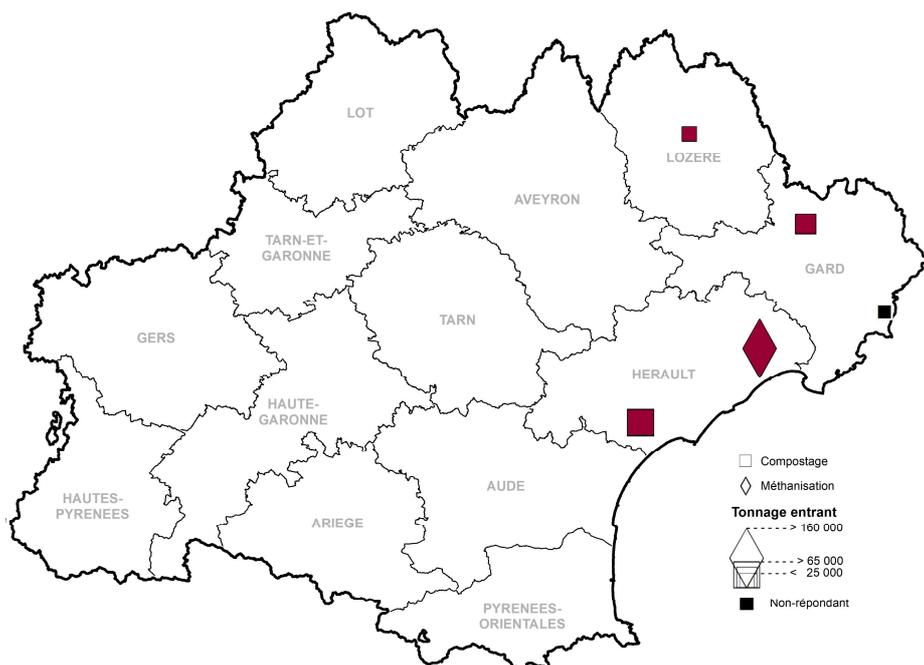


Les Installations de Pré-traitement

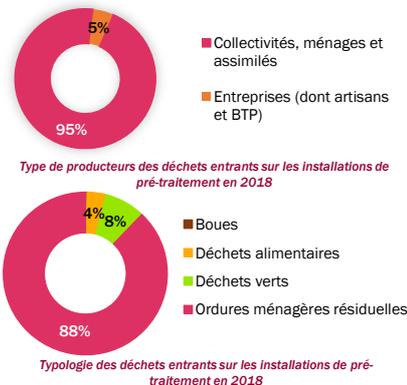


Cette fiche présente les installations de « pré-traitement » d'ordures ménagères résiduelles. Ce type de pré-traitement revient à effectuer un tri sur les ordures ménagères résiduelles permettant d'extraire, d'une part, les matériaux recyclables (plastiques, métaux, verre, carton ou bois selon les installations) et, d'autre part, la fraction fermentescible afin de produire du compost. 5 installations d'Occitanie sont ici présentées :

- ◆ 3 tris mécano-biologiques, dans l'Hérault et dans le Gard, liés à des plateformes de compostage ;
- ◆ 1 tri mécano-biologique lié à une unité de méthanisation, dans l'Hérault. Sur cette installation, l'objectif supplémentaire est la production d'électricité et de chaleur à partir du biogaz généré lors de la digestion des déchets organiques. Cette installation permet également d'envoyer une partie des refus de tri en production de CSR.
- ◆ 1 tri mécano-biologique des ordures ménagères résiduelles et boues de STEP en Lozère : la fraction compostée n'est pas destinée à être valorisée mais à être stockée en ISDND. Le procédé permet de réduire les tonnages enfouis et de diminuer la production de biogaz. A noter qu'une partie de la fraction non-organique sert à la production de CSR.

(* Hors tonnages de l'installation de pré-traitement n'ayant pas répondu à l'enquête ITOM 2018.

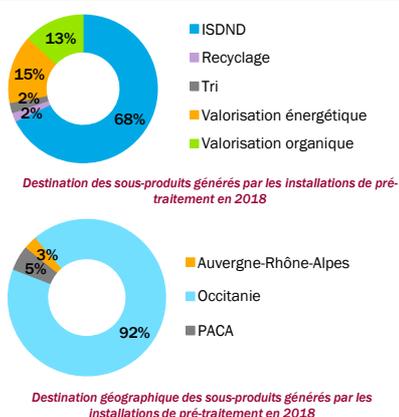
Flux entrants : 301 484 tonnes – Ordures ménagères résiduelles et déchets organiques



Sur les 3 « tris mécano-biologiques » liés à des plateformes de compostage, 1 a comme entrants des ordures ménagères résiduelles et des déchets verts et 1 uniquement des ordures ménagères résiduelles. La 3^{ème} installation (Beaucaire), dont les données ne sont pas incluses à la présente fiche, reçoit, en plus des déchets verts et des ordures ménagères résiduelles, des déchets alimentaires triés à la source (qui proviennent à la fois des ménages et des entreprises) et est autorisée pour une capacité de 60 kt par an. L'unité de méthanisation avec « tri mécano-biologique » reçoit des déchets verts, des ordures ménagères et des déchets alimentaires. Ces derniers proviennent, en majorité, des entreprises

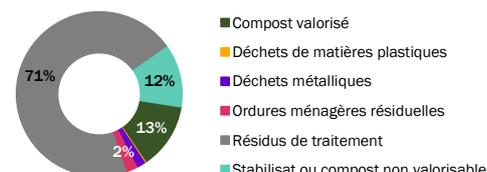
de la grande distribution mais également, pour environ 10%, de la collecte séparée des biodéchets des ménages, mise en place par la collectivité. L'unité de stabilisation de Lozère reçoit, quant à elle, des ordures ménagères résiduelles ainsi que des boues de station d'épuration. Au global, hors tonnages du « tri mécano-biologique » de Beaucaire, 265 kt d'ordures ménagères résiduelles sont passées par des installations de pré-traitement en 2018, 24 kt de déchets verts, 11 kt de déchets alimentaires et 925 t de boues de stations d'épurations. Les déchets entrants sur ces installations de pré-traitement proviennent exclusivement de la région Occitanie.

Flux sortants : 238 712 tonnes – Matériaux recyclables, compost et résidus de traitement

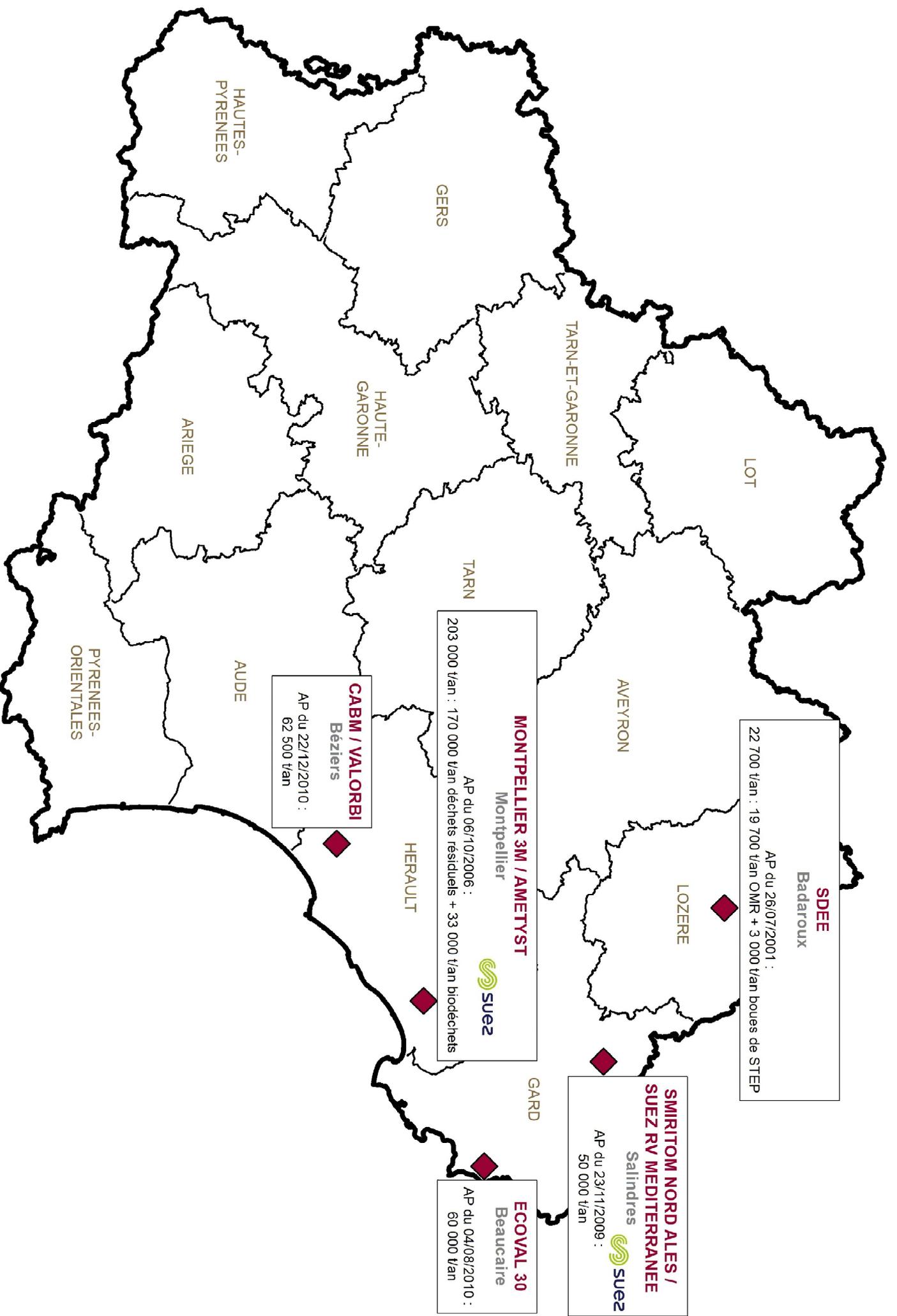


83% des flux sortants des 4 installations de pré-traitement présentées sont dirigés vers des filières d'élimination (ISDND ou incinération). Il s'agit des résidus de traitement (168 kt), de la fraction fine et grossière des ordures ménagères de l'unité de pré-traitement de Lozère (13 kt) et du stabilisat de l'unité de méthanisation (16 kt). Ces 197 kt de déchets sont traités à 91% en Occitanie, à 4% dans la Drôme (Auvergne-Rhône-Alpes) et à 5% dans le Vaucluse (PACA). A noter que les déchets traités hors Région ne concernent que l'unité de pré-traitement du Gard. La valorisation matière et organique concerne 17% des flux sortants des « tris mécano-biologiques ». Ces derniers ont, en effet, permis la production de 31 kt de compost et le recyclage de 4 kt de métaux et 0,62 kt de plastiques.

Ce recyclage se fait, soit directement, soit après une nouvelle opération de tri. 5,2 kt d'ordures ménagères, qui sont en fait la fraction sèche extraite lors du pré-traitement en Lozère, sont envoyées vers un centre de tri, qui permet d'extraire les plastiques, les métaux et le bois, notamment utilisés en fabrication de CSR.



Déchets et sous-produits générés par les installations de pré-traitement en 2018



SDEE
Badaroux
AP du 26/07/2001 :
22 700 t/an : 19 700 t/an OMR + 3 000 t/an boues de STEP

SMIRITOM NORD ALES / SUEZ RV MEDITERRANEE
Salindres
AP du 23/11/2009 :
50 000 t/an

MONTPELLIER 3M / AMETYST
Montpellier
AP du 06/10/2006 :
203 000 t/an : 170 000 t/an déchets résiduels + 33 000 t/an biodéchets

CABM / VALORBI
Béziers
AP du 22/12/2010 :
62 500 t/an

ECOVAL 30
Beaucaire
AP du 04/08/2010 :
60 000 t/an